



26 208 469,59€. Le Budget principal de la Ville d'Auray a été adopté lors de la séance du Conseil municipal du 24 mars. Il s'articule autour d'un programme d'**investissement** s'élevant à 10 442 008,11€ et d'une section de **fonctionnement** d'un montant de 15 766 461,48€. Si l'équipe municipale poursuit sa politique de maîtrise des dépenses, elle opte également pour des investissements structurants à long terme.

EN SAVOIR PLUS SUR LE PPI

Le Plan pluriannuel d'investissement est un outil interne de prospective et de planification financières. Il échelonne les investissements dans le temps et permet d'évaluer les besoins d'emprunts et de financements ainsi que leurs conséquences. La lisibilité est un des principaux objectifs d'un PPI.

«Maintenir le niveau de service rendu à la population». Tel est le leitmotiv des élus alréens dont Yves Roquet, adjoint aux finances se fait le porte-parole. Le budget est donc marqué par la poursuite de grands chantiers (lire page 10) qui ont la particularité de structurer et dessiner la cité pour les années à venir. Pour l'aider dans cette mission, le Maire a mis en place, avec le service des Finances, un **Plan pluriannuel d'investissement**. Cet outil, nouveau à Auray, permet d'envisager d'ici 2014 les projets et leur financement. Y figurent, entre autres, la réhabilitation du Penher, l'aménagement urbain à Saint-Goustan, la construction du nouveau centre de loisirs Arlequin, le renouvellement urbain au Gumenen, le dossier de l'accessibilité des personnes à mobilité réduite ou encore les travaux de voirie. Ces investissements nécessitent d'emprunter de l'argent. Le niveau d'emprunt de la Ville s'élève à 1 375 000€, cette année, contre 1 500 000€ en 2009. Peut-on considérer alors qu'Auray est une ville endettée ? «Oui, comme toutes les collectivités» répond Yves Roquet et

d'ajouter «Cet endettement est important mais supportable par la Ville. Il a été calculé pour assurer une stabilité du niveau de la dette⁽¹⁾. Ces chiffres doivent être lus sous l'angle des charges de centralité d'Auray, ville-centre d'une petite communauté de communes». Cela met l'accent sur un autre aspect de ce budget 2010 : la maîtrise des dépenses. Certains des investissements programmés cette année auront une incidence sur les dépenses de fonctionnement de la commune. En effet, 100 000€ seront investis dans des travaux sur les bâtiments municipaux ou l'éclairage public afin de réaliser des économies d'énergie. De même, une enveloppe similaire est dégagée pour raccorder l'Hôtel de ville au Centre culturel Athéna par un réseau en fibre optique. Ce système de télécommunications à très haut débit réduira la facture des communications téléphoniques et informatiques. «Nous travaillons pour chercher tous les gisements d'économies. Il nous faut adapter nos dépenses à une conjoncture politique et économique difficile» explique Yves Roquet. Le

Taux 2010

Les taux des trois taxes locales restent stables :

- TAXE D'HABITATION 16,67%**
 - TAXE SUR LE FONCIER BÂTI 28,79%**
 - TAXE SUR LE FONCIER NON BÂTI 62,82%**
- En 2010, les recettes issues de l'imposition devraient augmenter du seul fait de la revalorisation des bases décidées par l'État.

contexte national, marqué par la poursuite de la réforme générale des politiques publiques et la réforme des collectivités territoriales, se concrétise à Auray par une diminution de la dotation globale de fonctionnement de 0,46%. Le fléchissement des dotations de l'État n'est pas seul en cause. Les aides de la Caisse d'allocations familiales baissent également cette année : elles atteignent 291 148€ contre 353 157€ en 2009. Mais pour l'adjoint aux finances de la Ville, «adapter la voilure financière n'implique pas de la réduire» : les charges de personnel et frais assimilés représentent cette année 8 091 428,52€,

les charges à caractère général s'élèvent à 3 635 437,54€. Cet effort de maîtrise des dépenses se conjugue à celui demandé aux contribuables alréens. Ils verront leurs impôts augmenter en raison de la seule majoration de 1,20% des bases d'imposition de la fiscalité locale fixée par la loi de finances 2010. L'assemblée locale, de son côté, a en effet décidé de maintenir les taux d'imposition à leur niveau 2009. Pour Auray, le produit de ces contributions directes devrait atteindre 6 138 297€.

⁽¹⁾ l'annuité de la dette par habitant est passée de 154€ en 2008 à 141€ en 2009 et pourrait atteindre 149€ en 2010

Fonctionnement ou investissement ?

Le budget d'une collectivité distingue d'un côté le fonctionnement et de l'autre l'investissement.

La section de fonctionnement englobe ce qui permet de faire «fonctionner» la collectivité au quotidien : le personnel, les fournitures, l'eau, l'électricité, les produits des services telles que la piscine ou la médiathèque, les subventions... Les dépenses et recettes d'investissement ont vocation à modifier et enrichir le patrimoine de la commune : la construction d'équipements, les travaux de voirie, les emprunts...

Les principales dépenses de la commune

Pour **100€** dépensés par la Ville, Auray consacre

en investissement

- 57€** pour les services généraux (entretien du patrimoine communal, constructions...),
- 28€** pour l'aménagement, les services urbains et l'environnement
- 4€** pour les interventions sociales, la santé, la famille, le logement,
- 3€** pour l'enseignement et la formation,
- 3€** pour la culture,
- 3€** pour le sport et la jeunesse,
- 2€** pour l'action économique,
- 0,40€** pour la sécurité et la salubrité publiques.

en fonctionnement

- 45€** pour les services généraux (fonctionnement des services...),
- 13€** pour l'aménagement, les services urbains, l'environnement et l'économie,
- 12€** pour la culture,
- 11€** pour le sport et la jeunesse,
- 10€** pour l'enseignement et la formation,
- 5€** pour les interventions sociales, la santé, la famille et le logement,
- 4€** pour la sécurité et la salubrité publiques

LES PRINCIPAUX investissements 2010

COUP de projecteur sur une entrée de ville : **la Rue de la Paix**



Axe très fréquenté, la rue de la Paix va être entièrement reconfigurée. Le trafic journalier moyen est en effet estimé, dans les deux sens, à 4 000 véhicules environ. Près de 30% d'entre eux dépassent la vitesse autorisée. C'est donc pour des raisons de sécurité mais aussi parce la situation géographique de cette artère proche de la gare fait d'elle une entrée de ville que son aménagement a été repensé sur toute sa longueur (350 m). La création d'un trottoir de 2 m est prévue côté nord. La chaussée mesurera 5,50 m de large. Au sud, subsistera un délaissé d'une largeur de 0,90 m. Cinq passages protégés vont ponctuer la circulation : installés au niveau du trottoir, ils éviteront l'effet « montagnes russes » pour les piétons tout en ayant une vocation de ralentisseurs pour les véhicules. Cet axe devrait d'ailleurs devenir une zone limitée à 30 km/h. 290 000€ ont été inscrits au budget 2010 pour mener à bien ce projet. Les travaux devraient débuter en septembre.

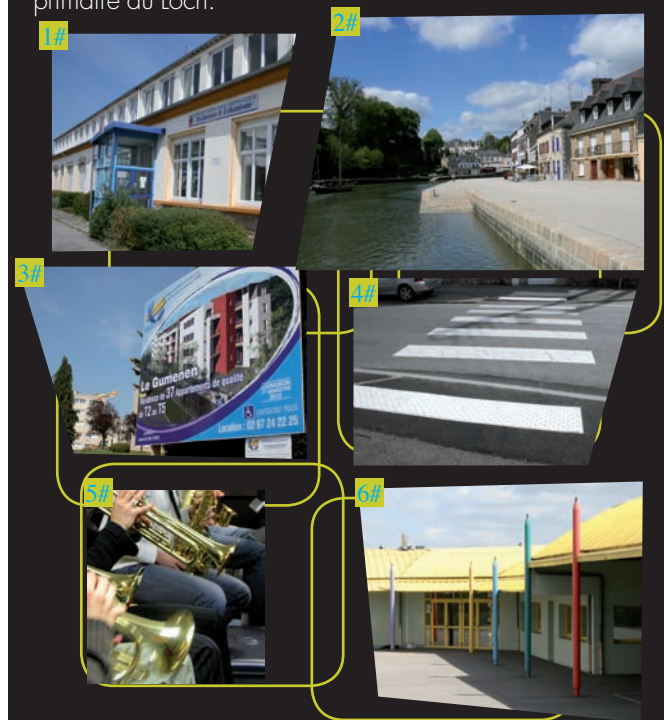
LES BUDGETS ANNEXES

Trois budgets annexes s'ajoutent au budget principal. Ils concernent :

- >| le **port de Saint-Goustan** pour un montant global de 814 281,97€,
- >| le **lotissement de Kérudo** pour un montant de 120 062,80€
- >| le **service des pompes funèbres** pour un montant de 1996,80€

Et aussi...

- **1#350 000€** pour la rénovation du **pôle municipal du Penher**
- **2#250 000€** pour les aménagements urbains à **Saint-Goustan** dont 198 000€ dédiés à la rue du Rolland afin de faciliter la liaison entre les espaces de stationnement de Bellevue et le port.
- **3#170 000€** pour la poursuite de l'opération de renouvellement urbain au **Gumenen-Goaner**
- **4#150 000€** pour l'exécution de la première tranche du Plan de mise en **accessibilité** de la voirie et des espaces publics (PAVE) et pour les travaux de mise aux normes des établissements recevant du public. À Auray, 63 bâtiments et services devront être mis en conformité avant le 1^{er} janvier 2015 (*lire Vivre Auray n°55, janvier 2010*).
- **5#85 000€** pour effectuer des travaux d'acoustique et d'aménagement des locaux abritant l'**école municipale** de musique.
- **6#25 000€** de matériel pour les **écoles alréennes**. Comme l'an passé, la Ville fait l'acquisition de trois tableaux blancs interactifs d'une valeur totale de 18 000€. Deux seront installés dans l'école J.Rollo, le troisième est destiné à l'école primaire du Loch.



Le détail du budget primitif 2010 dont l'intégralité des subventions attribuées aux associations est en ligne dans la rubrique «Vie municipale» du site internet de la Ville **www.auray.fr**